

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

**Décision numéro 03/2022 du 27 janvier 2022**

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE D'ANIMATION SITUEE A L'ETAGE DU COMPLEXE POLYVALENT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « MORBIHAN AM DRAM »**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° 11 du 13 juillet 2020 (N° 5) du Conseil Municipal portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de décider de la conclusion de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Considérant qu'il y a lieu de passer une convention avec Madame LYALL Philippa, Présidente de l'Association MORBIHAN AM DRAM (M.A.D.) pour l'utilisation de la grande salle et de la salle d'animation au complexe polyvalent à compter du 27 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est conclu une convention de mise à disposition à titre gratuit de la grande salle et de la salle d'animation située à l'étage du complexe polyvalent à compter du 27 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 avec l'Association MORBIHAN AM DRAM (M.A.D.) pour assurer les activités théâtrales de l'Association.

Fait à Mohon le 27 janvier 2022

Le Maire,  
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance